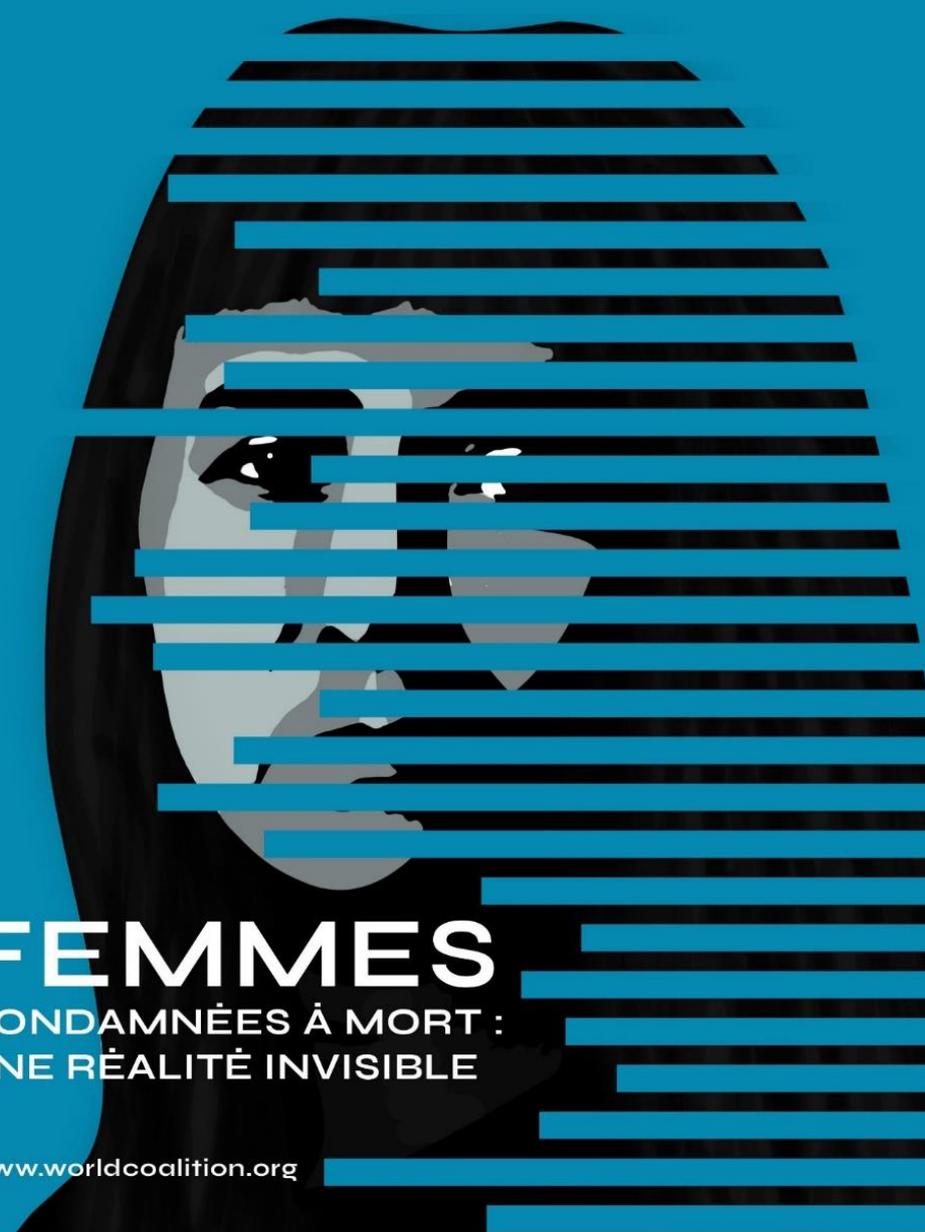




10.10  
2021

JOURNÉE MONDIALE  
CONTRE LA PEINE  
DE MORT



**FEMMES**  
CONDAMNÉES À MORT :  
UNE RÉALITÉ INVISIBLE

[www.worldcoalition.org](http://www.worldcoalition.org)

19<sup>ème</sup> JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

**TÉMOIGNAGES DE FEMMES  
CONDAMNÉES À MORT**

## |SOMMAIRE

### | AFRIQUE SUB-SAHARIENNE..... 3

Maimuna Abdulmumini (Nigéria)..... 3

Anonyme (Mauritanie) ..... 3

Ghati Mwita (Tanzanie) ..... 5

### |AMERIQUES ..... 6

Sabrina Butler-Smith (USA, Mississippi)..... 6

Victoria Drain (USA, Ohio)..... 7

Shawna Forde (USA, Arizona) ..... 8

Sunny Jacobs (USA, Floride)..... 9

Debra Milke (USA, Arizona) ..... 10

Erica Sheppard (USA, Texas)..... 11

### |ASIE..... 12

Masumi Hayashi (Japon)..... 12

Merri Utami (Indonésie) ..... 13

Wu Jou-yu (Taïwan)..... 14

### | MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD..... 15

Fatemeh Haqiqatpajuh (Iran) ..... 15

Reyhaneh Jabbari Malayeri (Iran)..... 16

Zeinab Sakaanvand Lokran (Iran)..... 17

Ce document a été compilé par le secrétariat de la Coalition mondiale contre la peine de mort avec l'aide substantielle d'organisations membres, dont le **Centre Abdorrahman Boroumand pour les droits de l'homme en Iran (ABC)**, **Avocats sans frontières France (ASF-France)**, **Cornell Center on the Death Penalty, Japan Innocence and Death Penalty Research Center**, **LBH Masyarakat (Community Legal Aid Institute)**, **lifespark**, **Plateforme des droits de l'Homme (PDH)**, **Reprive**, **Taiwan Alliance to End the Death Penalty**, **Sunny Center Foundation** et **Witness to Innocence**. Merci également au **Bureau du Défenseur public de l'Ohio**.

Tous les efforts ont été faits pour préserver les témoignages dans la forme originale dans laquelle ils ont été reçus, les modifications ayant été apportées par souci de clarté, de sécurité ou de longueur. Si un témoignage a été édité, cela sera indiqué.

*Nous remercions toutes celles qui ont accepté de partager leurs témoignages et leurs histoires.*

## | AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

### Maimuna Abdulmumini (Nigéria)

*Maimuna Abdulmumini, une jeune mariée, a été condamnée à mort par pendaison le 6 décembre 2012 par une Haute Cour de l'État de Katsina pour un délit qu'elle aurait commis alors qu'elle était mineure.*

Elle a été arrêtée le 28 mars 2006, pour avoir prétendument brûler vif son mari et être responsable de sa mort. À l'époque, elle n'avait que 13 ans et était déjà mariée depuis 5 mois. Elle a d'abord été libérée sous caution, puis réarrêtée pour le même délit après avoir atteint l'âge de 18 ans. Elle a été accusée d'homicide involontaire puis d'être coupable. Elle a été, suite à cette accusation jugée et condamnée à mort.

Maimuna Abdulmumini a par la suite été admise dans le couloir de la mort de la prison centrale de Katsina, où elle allaitait sa petite fille de 18 mois. Son bébé n'a été remis à la mère de Maimuna qu'après l'intervention d'Avocats Sans Frontières France dans son dossier.

Le 13 août 2013, Avocats Sans Frontières France a déposé une requête devant la Cour de justice de la Communauté de la CEDEAO, contestant l'application de la peine de mort à une mineure comme une violation des normes internationales en matière de droits de l'Homme.

Le 10 juin 2015, la Cour de la CEDEAO a rendu un jugement historique dans cette affaire en déclarant que la condamnation à mort de Maimuna Abdulmumini pour une infraction qu'elle a commise alors qu'elle était mineure était une atteinte à son droit à la vie.

La Cour a également accordé des dommages pécuniaires à Maimuna d'un montant de cinq millions de nairas en compensation de la violation de son droit en tant que mineure. En juin 2015, la cour d'appel, division de Kaduna, a annulé la condamnation à mort de Maimuna Abdulmumini. Elle a été libérée du couloir de la mort après avoir y passé plus de trois ans de sa vie entre ses murs.

*Témoignage formulé et envoyé par le bureau d'Avocats Sans Frontières France (ASF) basé à Abuja, Nigeria*

### Anonyme (Mauritanie)

*Témoignage donné par une femme qui souhaite rester anonyme, qui a été condamnée à mort en 2010 en Mauritanie. Il a été enregistré en 2018. <sup>1</sup>*

J'ai été condamnée à mort pour infanticide, en Mauritanie en 2010. Après avoir été victime d'un mariage forcé, j'ai décidé de fuir mon village d'origine et de venir me réfugier à Nouakchott pour travailler comme aide-ménagère chez des particuliers. J'ai

---

<sup>1</sup> Ce témoignage a été envoyé par la Plateforme des Droits de l'Homme en tant qu'extrait du rapport complet publié par Ensemble contre la peine de mort et intitulé *Mauritanie : Le bagne au pays des sables*. Pg. 85

rencontré à Nouakchott mon ami, je suis tombée enceinte et j'ai ensuite accouché, mais je n'ai pas pu garder le nourrisson. J'ai par la suite été accusée d'infanticide.

En 2010, un commissaire de police est venu à mon domicile en fin de matinée pour m'arrêter. Il ne m'a pas dit pourquoi il m'arrêtait, il me parlait en hassanya, langue que je ne parle pas. Je ne parle que le peul. Je suis restée deux jours au commissariat de police, les policiers ont été très respectueux à mon égard. Je n'ai pas demandé à voir mon avocat car je ne savais pas que j'avais ce droit à ce moment-là. J'ai été déférée au tribunal, le troisième jour, le juge m'a reçue quelques minutes et j'ai été immédiatement transférée à la prison des femmes.

À la prison des femmes, les premières semaines ont été très dures. Je n'avais pas accès à grand-chose. Les gardes nationaux nous insultaient. Je suis ensuite devenue la cheffe de cour, la représentante des détenues, et, du fait de ce rôle, les gardes me respectaient davantage. Il y avait également une autre femme condamnée à mort durant cette période. Mon frère a pu venir me visiter tous les deux ou trois mois. Ma famille, qui est pauvre, a néanmoins réussi à réunir suffisamment d'argent pour que je puisse avoir un avocat. Je l'ai vu à deux reprises en prison, mais il n'est pas venu le jour du jugement à la cour criminelle, qui était en séance publique. Aucun représentant de ma famille n'était présent, le déplacement était trop cher, ma famille vivant à plus de quatre cents kilomètres de la capitale mauritanienne. Le verdict est tombé : j'ai été condamnée à mort, je n'ai rien compris à l'audience qui s'est déroulée en hassanya. Je n'avais pas d'interprète en peul, et c'est un policier peul qui m'a expliqué, en m'emmenant en dehors de la cour criminelle, que j'avais été condamnée à la peine capitale.

**« Il ne m'a pas dit pourquoi il m'arrêtait, il me parlait en hassanya, langue que je ne parle pas. »**

Dans la prison des femmes, je pouvais me laver et laver mes vêtements. Je n'ai vu le médecin que deux mois après mon arrivée en prison, et j'ai dû être transférée à l'hôpital à plusieurs reprises pour des examens spécialisés.

La fondation Noura avait contacté un avocat dédié pour qu'il travaille sur l'appel de la décision de la cour criminelle qui me concernait. Le dossier de l'appel était en cours de constitution lorsque, le 8 mars 2016, après des démarches à la Présidence de la République, j'ai été graciée. Mon calvaire avait donc pris fin, et j'ai été enfin libérée. J'ai pu revoir mes enfants que je n'avais pas vu pendant six années. Depuis ma libération, je tente de me réinsérer, je souhaite développer un petit commerce, mais c'est très difficile après six ans de détention.

*Témoignage envoyé par PDH (Platform for Human Rights).*

## Ghati Mwita (Tanzanie)



*Ghati Mwita est une femme de 62 ans qui a purgé 13 ans de prison pour le meurtre d'un homme mort dans un incendie accidentel à son domicile.*

Comme de nombreuses femmes en prison, Ghati a eu une vie difficile et a surmonté de nombreux défis. Elle s'est mariée une première fois alors qu'elle n'avait que 13 ans et a donné naissance à son unique enfant. Malheureuse dans son mariage, elle s'est enfuie et elle a été engagée par les forces de police, où elle a excellé. Cependant, alors qu'elle travaillait, elle a été violée par son supérieur ce qui l'a contrainte à quitter son emploi.

Après sa démission, elle a rencontré son second mari, Manfred, un ressortissant allemand qui travaillait en Tanzanie. Ils se sont mariés et se sont installés en Allemagne, où ils ont mené une vie heureuse pendant près de 20 ans. En 2007, Ghati est retournée en Tanzanie et a créé une association caritative pour lutter contre les mutilations génitales féminines (MGF), une pratique qu'elle a subie durant sa jeunesse. Cependant, ce retour heureux a été de courte durée suite à son arrestation et son emprisonnement.

Ghati a été placée en garde à vue pendant six jours sans avoir accès à un avocat. Lors de son procès, il n'y avait pas de preuves tangibles contre elle et tous les témoignages étaient truffés d'incohérences et de contradictions. Malgré cela, Ghati a été condamnée à mort et a passé de nombreuses années dans le couloir de la mort. Ghati a toujours maintenu son innocence au fil des années.

En 2020, la peine de mort de Ghati a été commuée en prison à vie. Cependant, Ghati est malade car elle est séropositive et les conditions de détention difficiles ont eu des répercussions sur son bien-être mental et physique. Ghati cherche actuellement à obtenir la grâce du président.

*Témoignage recueilli par Reprivee.*

## |AMERIQUES

### Sabrina Butler-Smith (USA, Mississippi)



*Sabrina Butler-Smith a été condamnée à mort en 1990 pour avoir tué son fils, un crime qu'elle n'a pas commis. Elle a été totalement disculpée cinq ans plus tard.*

Mon nom est Sabrina Butler-Smith. Je n'étais qu'une adolescente lorsque l'État du Mississippi m'a condamnée à mort pour un crime que je n'avais pas commis.

Le soir du 11 avril 1989, j'ai découvert que Walter Jr, mon fils de neuf mois, ne respirait pas. Suivant les conseils de mes voisins, j'ai fait un massage cardiaque à mon fils et l'ai emmené d'urgence à l'hôpital, mais malgré tous nos efforts, Walter Jr. est mort le lendemain. Le jour même, j'ai été arrêtée pour maltraitance d'enfant en raison des ecchymoses laissées par mes tentatives de réanimation. Je n'avais que 18 ans.

En mars 1990, mon procès a commencé. Je n'ai pas témoigné et aucun témoin n'a été appelé. L'accusation était déterminée à convaincre le jury que j'avais infligé intentionnellement des blessures mortelles à mon fils. Ils ont su les convaincre.

Lorsque je suis entrée dans le couloir de la mort à 19 ans, on m'a dit que j'allais y mourir. En entrant dans ma nouvelle maison, une cellule de 2 mètres sur 3, pas plus grande que votre salle de bain, j'ai commencé à perdre espoir. Comment cela pouvait-il m'arriver alors que j'essayais seulement de sauver mon fils ?

**« Comment cela pouvait-il m'arriver alors que j'essayais seulement de sauver mon fils ? »**

Mon affaire a finalement été rejugée en 1995.

Lors de ce procès, la vérité a finalement éclaté lorsque le médecin légiste a changé d'avis sur la cause de la mort de mon fils. Walter Jr. est mort d'une maladie rénale, qui n'avait absolument rien à voir avec mes tentatives de réanimation.

Après six ans et demi de prison, deux ans et neuf mois dans le couloir de la mort, j'ai finalement été acquittée le 17 décembre 1995. Aujourd'hui, je raconte mon histoire aussi souvent que possible pour mettre fin à la peine capitale, car je crois en la création d'un monde où personne ne souffre de ce genre d'injustice.

*Témoignage et photographie recueillis par Witness to Innocence.*

## Victoria Drain (USA, Ohio)

Victoria Drain, une femme trans, a été condamnée à mort dans l'Ohio en 2020. Le texte suivant est un poème qu'elle a écrit le 4 avril 2021.

### TEMPS

Le sable glisse, perdant son emprise  
à travers les mains du temps  
comme la vie d'une fille oubliée qui  
tombe à travers les fissures  
perdue quelque part entre les blocs  
de béton et les barbelés.

Une autobiographie élégante gravée  
dans les murs de la prison  
avec de jolis ongles et du maquillage  
fait maison

entourée de hiéroglyphes misogynes  
comme une seule rose féminine se  
noyant dans une mer d'épines.

A côté de photos d'inconnus dont elle  
croit se souvenir

si les souvenirs pourraient être plus  
que de simples ennemis pour elle.

Dérivant continuellement à travers  
ses pensées et ses rêves

comme une longue rivière solitaire qui coule et refuse de se rendre.

Alors qu'elle fait les cent pas dans sa cellule et réalise finalement

que le temps ne peut jamais vraiment guérir, ou ressentir.

Il ne fera que révéler que même les miroirs sont capables de mensonges.

Et que l'éternité, le pardon, l'amour et la rédemption

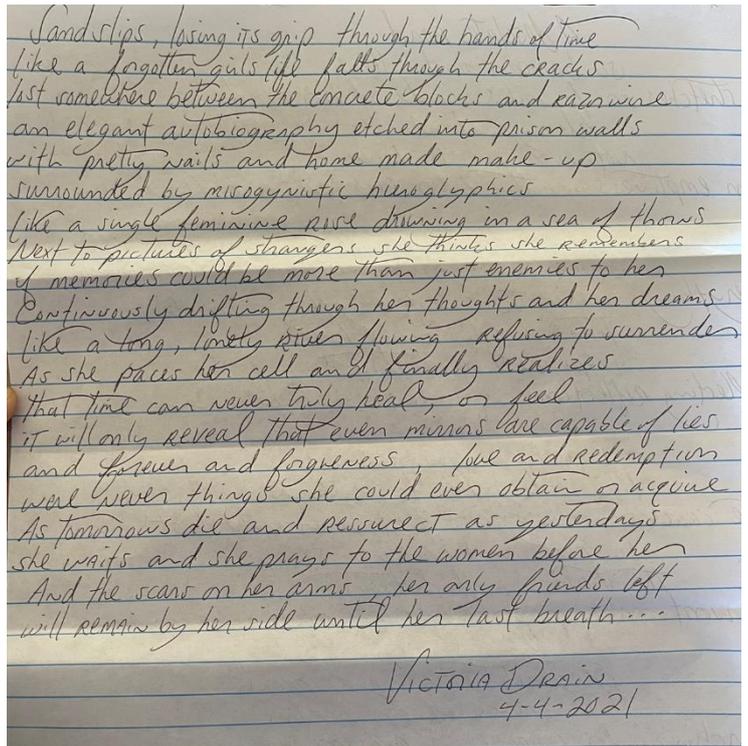
n'ont jamais été des choses qu'elle pourrait obtenir ou acquérir.

Alors que les lendemains meurent et ressuscitent comme des hier.

Elle attend et prie pour les femmes qui sont devant elle.

Et les cicatrices sur ses bras, ses seuls amis restants

resteront à ses côtés jusqu'à son dernier souffle...



Poème recueilli par le Bureau du Défenseur public de l'Ohio

## Shawna Forde (USA, Arizona)

*Shawna Forde est dans le couloir de la mort de l'État d'Arizona depuis 2011.*

Le jour de la Saint-Valentin 2011 (...) J'entre dans le Perryville Women's Corrections Lumley Unit où se situe le couloir de la mort. Alors que je m'arrête à la porte de ma nouvelle cour, courageusement, je garde la tête haute et fixe mon regard avec une volonté indomptable sur mes oppresseurs. Alors que mes mains et mes pieds sont liés

**« C'est une froideur indicible, horrifiante, d'être condamné à mort. »**

par des chaînes et que je traverse la mer d'uniformes bruns jusqu'à ma cellule dans le couloir de la mort. J'ai été silencieuse alors que l'intensité ma prise de conscience pesait lourd sur mon âme, le sentiment total de solitude, un faible écho poussant mes pieds, un pied devant

l'autre. Un test de ma force dans un environnement froid et austère. Des détenus aux visages fantomatiques observaient en silence ma descente aux enfers d'un nouveau genre.

Le traitement des personnes emprisonnées à l'isolement pour une durée indéterminée [est inhumain] ; je n'ai jamais pu échapper à la sensation des chaînes qui me lient chaque fois que ma porte s'ouvre, ma liberté a été réduite à une cellule de 2,5x2 mètres. C'est une froideur indicible, horrifiante, d'être condamné à mort. C'est d'une brutalité barbare. Une autre composante élémentaire de la peine de mort est celle de la déshumanisation ; la peine de mort exige de réprimer violemment et de renverser la caractéristique la plus importante de l'humanité, le droit inaliénable donné par Dieu à la personne. Le droit à la vie.<sup>2</sup>

*Témoignage recueilli par lifespark.*

---

<sup>2</sup> Ce témoignage a été édité pour des raisons de longueur et de pertinence par rapport au thème de la Journée mondiale 2021. Pour d'autres écrits de Shawna Forde, vous pouvez consulter son blog à l'adresse suivante: *The Shawna Forde* [blog@blogspot.com](http://blog.blogspot.com)

## Sunny Jacobs (USA, Floride)

*Sonia "Sunny" Jacobs a été reconnue coupable à tort du meurtre d'un policier en 1976 et elle a été condamnée à mort dans l'État de Floride, avec son mari. Elle a passé 17 ans en prison avant d'être disculpée. Elle est photographiée avec Peter Pringle ci-dessous, son mari, également condamné à tort pour un crime capital en Irlande en 1980 et disculpé 15 ans plus tard.*



Le 20 février 1976, moi, mon partenaire Jesse et nos deux enfants étions dans une voiture avec un troisième homme lorsque deux policiers se sont approchés pour un contrôle de routine. Les enfants et moi étions sur le siège arrière. Le troisième homme a tiré et tué les deux officiers.

Nous avons été appréhendés et le tireur a prétendu que Jesse et moi avions appuyé sur la gâchette. La police m'a encouragée à fuir la scène, probablement pour pouvoir me tirer dans le dos. L'homme qui avait réellement tiré a accepté de passer un accord avec le procureur, il a plaidé coupable et témoigné contre nous au tribunal. Il a été condamné à la prison à vie, nous avons été condamnés à mort.

Dans le couloir de la mort, je n'étais pas autorisé à parler avec les autres prisonniers et mes cordes vocales ont commencé à s'atrophier. Après 5 ans, ma peine a été réduite à la prison à vie. Le véritable tireur s'est rétracté à plusieurs reprises, mais ces preuves sont restées confidentielles. Jesse a été exécuté à tort en mai 1990.

Au fur et à mesure que les preuves de la malversation des anciens procureurs sont apparues, un nouveau procureur m'a proposé de négocier une réduction de peine. J'ai accepté et j'ai été libérée de prison en octobre 1992, après avoir été incarcérée à tort pendant près de 17 ans.

**« Le meurtre d'un officier de police est un crime terrible. Mais lorsque les policiers tuent à tort, ils sont rarement condamnés. »**

Le meurtre d'un officier de police est un crime terrible. Mais lorsque les policiers tuent à tort, ils sont rarement condamnés. Et lorsqu'une personne meurt dans l'exercice de ses fonctions, quelqu'un doit être condamné à mort. Sans exception, la vengeance est vitale : Troy Davis, Mumia, Cheng Hsing-tse, Faye Brown, pour n'en citer que quelques-uns.

En 2005, Susan Sarandon a joué mon rôle dans la version cinématographique de "The Exonerated". En 2011, j'ai épousé Peter Pringle, un ancien prisonnier irlandais innocenté, lui aussi condamné à tort pour avoir tiré sur un policier. Il a passé 15 ans dans le couloir de la mort. Nous gérons le Sunny Healing Retreat Center en Irlande et le Sunny Living Center aux États-Unis, qui offrent un repit à ceux qui ont été condamnés à tort.

*Témoignage et photographie recueillis par le Japan Innocence, le Death Penalty Research Center et la Sunny Center Foundation.*

## Debra Milke (USA, Arizona)

*Debra Milke a passé 24 ans dans le couloir de la mort de l'État d'Arizona. Elle a été totalement disculpée en 2015.*

En décembre 1989, j'étais une mère célibataire d'un fils de 4 ans nommé Christopher. Un ami, avec qui je vivais, a emmené mon fils voire le Père Noël au centre commercial. À mon insu, Christopher a été conduit dans le désert par mon ami et un autre complice, où il a reçu trois balles dans la tête. Peu après, ils m'ont menti, ainsi qu'à la police, et ont prétendu que Christopher avait disparu au centre commercial.



Alors que j'attendais désespérément le retour de mon fils, j'ai été informée de son meurtre et puis j'ai été arrêtée au même moment. Le détective qui couvrait l'affaire a prétendu que j'avais avoué avoir participé au crime. Ce qui n'était pas le cas. Malgré cette accusation je n'ai pas renoncé à mon droit d'être défendu par un avocat. Il n'y avait aucune preuve d'un aveu ; aucun témoin, aucune cassette audio/vidéo, et aucune confession signée. Il n'y avait pas non plus de preuve me liant au crime. Les motifs suggérés étaient de recevoir 5000 \$ d'assurance-vie et la crainte de voir Christopher devenir un toxicomane comme son père.

**« L'Etat, dans cette affaire a violé la féminité, la maternité, et la loi et j'ai croupi dans le couloir de la mort pendant 22 ans à cause de cela. »**

Le procureur a caché les méfaits de cet inspecteur et a décidé de l'histoire à raconter cette version au jury au lieu de laisser les preuves le faire. Mon intégrité a été assassinée et j'ai été jugée criminelle à cause de mon association, sans le savoir, à des hommes dangereux. L'État, dans cette affaire a violé la féminité, la maternité et la loi, et j'ai croupi dans le couloir de la mort pendant 24 ans à cause de cela. Je pu être libérée aujourd'hui grâce à 3 juges fédéraux américains qui ont examiné mon cas et m'ont accordé l'Habeas Corpus.

*Témoignage et photographie recueillis par le Japan Innocence and Death Penalty Research Center et Witness to Innocence.*

## Darlie Lynn Routier (USA, Texas)

*Darlie Lynn Routier est dans le couloir de la mort de l'État de Texas depuis 1997.*

Au petit matin du 6 juin 1996, un intrus est entré dans ma maison au Texas et a poignardé mes deux fils, Devon, 6 ans et Damon, 5 ans. Il m'a ensuite tailladé le visage et la gorge, manquant l'artère carotide de 2 mm. Si je n'avais pas porté de collier, je me serais vidée de mon sang et serais morte.

Les funérailles, retardées du fait de ma convalescence à l'hôpital, ont eu lieu le jour de l'anniversaire de Devon. Après une cérémonie solennelle et larmoyante, nous avons célébré son anniversaire en vaporisant sur les tombes de la « *silly string* » (spray à serpentin), le jouet préféré de mes enfants.

La police a secrètement filmé les funérailles. Peu après, j'ai été arrêtée et accusée de meurtre. La police prétendait que j'avais tué mes deux fils avant de me taillader le visage et le cou pour dissimuler ma culpabilité. La seule preuve présentée au procès était la vidéo de la « *silly string* » dispersée lors des funérailles, ainsi que mes récents épisodes de dépression. Le jury m'a déclarée coupable et j'ai été condamnée à mort.

Nous avions une grande maison et nous étions à l'aise financièrement. J'étais bien assurée. Beaucoup pensent qu'il [*son mari*] était derrière tout ça.

Avant d'être exécuté en avril 2014, Tommy Sells, un tueur en série reconnu (il aurait commis au moins 22 crimes), a décrit de nombreux meurtres, dont un étrangement similaire à cette affaire.

La chaîne de télévision américaine NBC a diffusé une série en quatre épisodes sur moi. Au début, les enquêteurs étaient septiques quant à ma culpabilité, mais ils ont progressivement changé d'avis, comme le montre cet extrait d'un entretien : « Vous nous mentez. Si vous ne l'avez pas fait, qui l'a fait ? ».

Les médias aiment les femmes fatales. Amanda Knox a déclaré : « Je pense que les gens aiment les monstres, et veulent les voir. Ils ont besoin d'évacuer la peur et la rage. » C'est vrai. Je suis l'exemple parfait.

## Erica Sheppard (USA, Texas)

*Erica Sheppard est actuellement dans le couloir de la mort dans l'État du Texas.*

Lors du procès, j'ai eu l'impression qu'en tant que femme noire, j'étais soumise à des normes extrêmement strictes. Si je pleurais, j'étais trop émotive, mais si je ne pleurais pas, j'étais froide et sans cœur. En fait, mon avocat m'a dit de montrer le moins d'émotion possible pendant le procès pour ne pas passer pour une femme noire en colère, mais je pense que le jury et le juge ont interprété cela comme une absence de remords de ma part. Depuis que j'ai été reconnue coupable et condamnée à mort, le racisme et le sexisme

**« Depuis que j'ai été reconnue coupable et condamnée à mort, le racisme et le sexisme n'ont fait qu'empirer. »**

n'ont fait qu'empirer. Prenez mes soins médicaux, par exemple. J'ai une maladie dégénérative de la colonne vertébrale qui me fait souffrir en permanence. Mais si je crie parce que des gardiens me touchent et me font mal, ils me disent que je *faisais du cinéma* et que j'étais une femme *hystérique*. Parfois, j'ai l'impression que je suis censée rester assise et supporter tous ces abus simplement parce que je suis noire. C'est mon histoire, je suis une esclave.

Par exemple, à une occasion, je revenais de l'hôpital et des gardiens m'ont demandé de sortir du fourgon. J'ai dit que je ne pouvais pas le faire parce que je ne pouvais pas bouger, mais ils ne m'ont pas cru et m'ont aspergé d'un agent chimique en plein visage. Ils m'ont laissé tomber sur le sol, puis m'ont attrapée pour me traîner jusqu'à ma cellule. C'était comme si j'étais une poupée de chiffon. Leurs empreintes digitales ont formé des bleus qui sont restés sur mon corps pendant probablement une semaine environ. À ce moment-là, j'ai réalisé que je n'étais pas humaine ; ces gens ne me considèrent pas comme tel ; ces gens ne se soucient pas de moi. Après cela, je n'ai plus pu supporter d'être victimisée.

*Témoignage recueilli par le Cornell University's Center on the Death Penalty Worldwide. Rédigé sur la base d'un entretien réalisé avec Erica Sheppard le 14 avril 2021.*

## |ASIE

### Masumi Hayashi (Japon)

*Masumi Hayashi a été condamnée à mort au Japon en 2002.*

En juillet 1998, 4 personnes sont mortes après avoir mangé du curry empoisonné lors d'un festival dans mon quartier. Quand on a découvert que le curry contenait de l'arsenic, je suis devenue suspecte. J'avais aidé à préparer le curry, et mon mari utilisait fréquemment de l'arsenic dans son entreprise d'extermination.

Après avoir été désignée comme suspecte, les médias ont débarqué comme une meute de chiens. 24 heures sur 24, ils se tenaient sur des échelles et nous photographiaient, moi, mon mari et nos quatre enfants. Mes enfants ont été accostés. On leur posait la question : « Pensez-vous que votre mère est une meurtrière ? Que ferez-vous si elle est arrêtée ? » Ils allaient même jusqu'à fouiller dans nos poubelles.



Selon la loi japonaise, l'accusation doit fournir un motif criminel à la cour. Le motif supposé était la vengeance, ma colère contre les injures des gens du quartier. Rien

**“Après avoir été désignée comme suspecte, les médias ont débarqué comme une meute de chacals. 24 heures sur 24, ils se tenaient sur des échelles et nous photographiaient, moi, mon mari et nos quatre enfants.”**

de tout cela n'a jamais été prouvé. Les médias aiment les femmes fatales et ma photo est apparue en première page de tous les grands journaux. Malgré l'absence de preuves, j'ai été condamnée à mort.

Les conditions de détention dans le couloir de la mort au Japon sont choquantes. Je peux quitter ma minuscule cellule trois fois par semaine pour faire de l'exercice dans une cage couverte semblable à celles des refuges pour chiens. Il n'y

a pas de télévision, sauf pendant les longues fêtes nationales qui ont lieu deux fois par an. Je reçois la visite d'un fils qui fait deux heures de route pour une visite de 20 minutes.

Les appels dans mon cas se poursuivent, et je suis reconnaissante pour le soutien. Je vous remercie de votre attention et j'espère que la peine de mort sera abolie dans le monde entier.

*Témoignage et photo recueillis par le Japan Innocence and Death Penalty Research Center.*

### **Merri Utami (Indonésie)**



*Merri Utami a été condamnée en 2002 pour trafic de stupéfiants, une accusation dont elle ne cesse d'affirmer qu'elle n'avait pas connaissance. Quatorze ans plus tard, son nom a été inscrit sur la liste des condamnés à mort et elle a été transférée sur l'île de Nusakambangan, à Cilacap, où les exécutions ont généralement lieu. Son exécution a été retardée en raison du tollé général et d'une demande de clémence formulée par LBH Masyarakat, l'équipe juridique de Merri Utami.*

« La première fois que je suis entrée dans le centre de détention de Tangerang, j'étais terrifiée. Puis, au moment où les juges m'ont condamnée à mort, mes émotions a commencé à se manifester de manière incontrôlée. En vivant dans la prison, j'ai essayé de faire la paix avec cet environnement inimaginable. J'ai occupé mes journées de jardinage. Je me suis ensuite impliquée dans de nombreuses activités, de la musique à la prière. »

« Une nuit, deux gardiens de prison m'ont réveillé. Les gardes m'ont informé que je devais aller à Cilacap, dans le centre de Java. Je suis tombé dans le silence. Mes yeux ont regardé la cellule autrefois habitée par Rani Andriyani, une autre condamnée à mort qui a connu la même situation que moi. À Nusakambangan, j'ai perdu l'appétit. Pendant deux jours, je n'ai rencontré personne, sauf les gardiens. Les (quelques) jours suivants, j'ai été accueilli par ma fille qui avait amené mon petit-fils en bas âge. C'était l'apogée de mon chagrin. Tout dans la prison de Cilacap semblait si peu familière. Chaque fois que j'entendais les portes s'ouvrir ou les cadenas se déverrouiller, mon sang se mettait à bouillir ; cela a duré si longtemps. J'espère être libre, avec ma famille et d'autres personnes, et redevenir une citoyenne sans le statut de condamnée à mort décédée. »

**« Chaque fois que j'entendais les portes s'ouvrir ou les cadenas se déverrouiller, mon sang se mettait à bouillir ; cela a duré si longtemps. »**

*Témoignage et photo recueillis par le LBH Masyarakat (Community Legal Aid Institute)<sup>3</sup>*

## **Wu Jou-yu (Taïwan)**

*Wu Jou-yu a été condamnée à mort à Taïwan en 2020. La langue d'origine de son témoignage était le chinois (voir ci-dessous).*

En novembre 2020, WU Jou-yu a été condamnée à mort en première instance par le tribunal de district de New Taipei. La défense a fait appel devant la Haute Cour et cette affaire n'est pas encore réglée.

Wu avait élevé ses deux jeunes enfants toute seule pendant des années. Souffrant de dépression, elle a choisi de mettre fin à sa vie, mais aussi à celle de ses enfants, de peur qu'ils ne deviennent orphelins après sa mort. Cependant, elle a survécu à l'incident, tandis que les enfants étaient hors de danger.

La société taïwanaise considère que l'éducation des enfants relève principalement de la responsabilité des mères et néglige les difficultés des mères célibataires. Si l'on ajoute à cela les conditions injustes et hostiles auxquelles elle a été confrontée sur le marché du travail et l'absence d'un soutien social et psychologique suffisant en matière d'emploi, de logement et de garde d'enfants, Wu s'est retrouvée sur la mauvaise voie. Après l'incident, le tribunal a considéré que Wu voulait seulement exprimer son mécontentement en tuant ses enfants de sang-froid. Elle a donc été condamnée à mort.

**« La société taïwanaise considère que l'éducation des enfants relève principalement de la responsabilité des mères et néglige les difficultés des mères célibataires. »**

<sup>3</sup> Source : <https://www.thejakartapost.com/academia/2020/08/28/if-only-i-were-given-a-chance-to-be-free.html> WU Jou-yu

Il n'est pas du tout utile pour la société de faire face à cette triste affaire criminelle en la personnalisant comme un problème social, en négligeant l'expérience de l'auteur et en excluant facilement une personne de la société. Nous devons examiner la discrimination globale à l'égard des femmes et nous assurer que les mesures de sécurité sociale sont complètes et présentées en temps utile, afin d'éviter une nouvelle tragédie similaire.

### Dans la version originale envoyée en chinois traditionnel

2020年11月，吳若妤遭新北地方法院一審判處死刑，目前案件上訴到高院，全案尚未確定。

吳若妤獨自撫養兩名幼子多年，長期受憂鬱症所苦，最後承受不了各式的壓力，欲結束自己的生命，但又擔心小孩成為孤兒，便起了帶孩子自殺的念頭。最後自己於該事件中倖存，兩名小孩則來不及挽救。

長期以來台灣社會將育兒視為母親之責任，忽略單親媽媽的困境，再加上在勞動市場中遭遇的不平等和不友善對待，沒有任何就業、居住、托育等實質有效的社會和心理支持，讓吳若妤作出了錯誤的決定。案件發生後，法院認為吳若妤殺害兩位小孩只是為了宣洩自己對生活的不滿，行徑冷血，因而做出死刑判決。

將社會問題個人化，忽視加害者的生命經驗而恣意將個人進行社會排除，並無助於集體社會共同面對該沉痛之社會案件。唯有通盤檢討現行體制對於女性的社會歧視，社會福利政策是否完善且即時有效介入，才能避免下一次的傷害。

*Témoignages recueillis et traduits par le Taiwan Alliance to End the Death Penalty.*

## | MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

### Fatemeh Haqiqatpajuh (Iran)



*Fatemeh Haqiqatpajuh a été exécutée en 2008 pour avoir défendu sa fille contre un viol.<sup>4</sup>*

« Mme Haqiqatpajuh a été arrêtée en [...] 2001 à la suite de la disparition de son mari, Mohammad, et à la découverte de son corps dans une rivière près de Téhéran. Au cours du procès du meurtre de son mari, Mme Haqiqatpajuh a déclaré [...] qu'elle s'était réveillée en entendant des bruits provenant de la chambre de sa fille. Elle y a couru et a vu le corps nu et sans défense de sa fille dans les mains de son mari. Elle l'a attaqué. « *Mon enfant n'avait que 15 ans et était écrasé sous son corps. Je me suis battue avec lui* ». [...] [Lors de

<sup>4</sup> Le témoignage a été modifié pour des raisons de longueur et de clarté. L'histoire complète de Fatemeh Haqiqatpajuh est disponible : <https://www.iranrights.org/memorial/story/-7767/fatemeh-haqiqatpajuh>.

son procès] il n'y a eu qu'une seule audience et Mme Haqiqatpajuh a dû se défendre sans avocat. »

*Mémorial et photographie envoyés par le Centre d'Abdorrahman Boroumand.*

## Reyhaneh Jabbari Malayeri (Iran)

*Reyhaneh Jabbari Malayeri a été pendue en 2014 pour la mort d'un homme survenue en état de légitime défense.<sup>5</sup>*



Au printemps 2007, alors qu'elle avait 19 ans, [Jabbari] a rencontré M. Morteza Abolali Sarbandi, un médecin de 47 ans et ancien employé du ministère des Renseignements, chez un marchand de glaces. (...) Selon Mme Jabbari, elle avait visité son appartement ce jour-là, en pensant qu'il s'agissait d'un lieu de travail. Elle s'y était rendue dans le but de concevoir la décoration intérieure d'un cabinet. Elle s'est cependant rendu compte que M. Sarbandi avait l'intention de la violer ; elle s'est donc défendue en lui plantant un couteau dans l'épaule. Elle a fui les lieux après avoir appelé une ambulance.

Selon le journal intime que Jabbari a écrit en prison, « il a sorti un petit paquet (préservatif) et a dit : Tu sais ce que c'est ? Je le savais. J'ai été saisie de peur. Je me suis levée. Il s'est avancé. ... J'étais trempé de sueur. ... Je me suis dirigée vers la porte et j'ai tourné la poignée. Mais la porte ne s'ouvrait pas. Il riait avec ses yeux. Où vas-tu ? La porte est verrouillée. ... Il m'a dit : « Vous ne pourrez sortir d'ici que lorsque je vous laisserai faire. » [...]

« Soudain, j'ai remarqué le couteau. J'ai rassemblé le peu de force qu'il me restait et j'ai dit : « Regarde. Laisse-moi partir, et je promets de ne dire à personne sur ce qui s'est passé. En fait, je vais l'oublier complètement. » Il m'a lâché et a fait un pas en arrière. Partir ? Partir où ? J'ai pris la dernière décision de ma vie. ... Je n'étais plus

**« Le juge Tardast a donné comme raison et motif du meurtre son esprit masculin, son narcissisme, son manque de personnalité stable, son état psychologique et une relation anormale avec sa famille. »**

dans ses griffes. J'ai sauté. Je tenais le couteau. ... Il a dit, d'un air moqueur, « Tu veux me frapper ? » ... Il a crié : « Regarde-moi. Tu veux me frapper, avec ça ? » ... J'ai couru aussi vite que je pouvais dans la cuisine. ... Il y avait un balcon. ... J'ai ouvert la porte. ... Je me suis penché sur le balcon et j'ai visé pour sauter. ... J'ai eu peur. Je me suis retournée. Il était debout devant la télévision, près du tapis de prière. Je voulais viser la porte, encore une fois. Il a sauté plus vite que moi. ... Je l'ai imploré en disant : « Vous êtes un homme pieux. Je vous en prie, laissez-moi

partir. ... Laissez-moi partir. » Il a dit : « Pourquoi tu te comportes-tu comme une gitane ? Qu'est-ce qui te prend ? » J'ai fondu en larmes. ... Il s'est approché de moi. J'ai fait un pas en arrière. Il s'est avancé. J'ai crié : Je vais te frapper... Il a crié, ... « Tu ne

<sup>5</sup> Le témoignage a été modifié pour des raisons de longueur et de clarté. L'histoire complète de Reyhaneh Jabbari Malayeri est disponible : <https://www.iranrights.org/memorial/story/-7338/reyhaneh-jabbari-malayeri>

peux rien faire. » J'ai dit : « Reculez. » Mais il ne l'a pas fait. ... Il est devenu tout rouge et a répété : « Frappe-moi ». ... J'ai levé ma main et j'ai pris une très longue inspiration. J'ai abaissé ma main de toute ma force. »

De l'avis du juge Tardast, qui a présidé l'affaire, la relation de Mme Jabbari avec la victime n'était pas une relation d'affaires, et sa plainte pour viol n'est donc pas valable. Pour prouver son point de vue, le juge a déclaré qu'elle n'était pas vierge et qu'elle avait eu une liaison illicite avec son patron dans l'entreprise dont elle était employée. Le juge Tardast a donné comme raison et mobile du meurtre son esprit masculin, son narcissisme, son manque de personnalité stable, son état psychologique et une relation anormale avec sa famille.

*Mémorial et photographie envoyés par le Centre d'Abdorrahman Boroumand.*

### **Zeinab Sakaanvand Lokran (Iran)**

*Reyhaneh Jabbari Malayeri a été pendue en 2018 pour meurtre, malgré des rétractations répétées de ses aveux.<sup>6</sup>*



Mme Sakaanvand est née le 22 juin 1994 dans une famille kurde traditionnelle et pauvre de la ville de Maku, dans la province d'Azerbaïdjan occidentale. Elle s'est mariée en février/mars 2010 alors qu'elle n'avait que 15 ans, et selon l'un de ses proches, elle a été maltraitée verbalement et physiquement par son mari (HRANA, Centre pour les droits de l'homme en Iran, bulletin d'Amnesty International, 11 octobre 2016).

Le cas de Mme Sakaanvand était lié au décès de son mari dans la ville d'Urmia, dans la province d'Azerbaïdjan occidentale, le 24 février 2012. Au moment des faits, Mme Sakaanvand était âgée de 17 ans. Les lois internationales ont strictement interdit la peine capitale pour les personnes qui étaient âgées de moins de 18 ans au moment de la commission du crime. En tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Iran a l'obligation de ne pas imposer la peine capitale pour une infraction commise avant l'âge de dix-huit ans.

Selon les informations disponibles, Mme Sakaanvand a avoué que le soir de l'incident, elle et son mari étaient allés dîner chez son beau-père et qu'après avoir regardé un film, ils sont rentrés chez eux. Ils se sont alors disputés et elle est partie en colère. Lorsque son mari a remarqué qu'elle était triste, il lui a "proposé de lui attacher les mains, les pieds et les yeux et de la battre pour qu'elle se calme". Mais après avoir appliqué les instructions de son mari, elle a pris un couteau dans la cuisine et l'a poignardé deux fois à la gorge, ce qui a entraîné sa mort. Elle s'est ensuite rendue à la police (agences de presse Mizan et ILNA).

---

<sup>6</sup> Le témoignage a été modifié pour des raisons de longueur et de clarté. L'histoire complète de Zeinab Sakaanvand Lokran est disponible ici: <https://www.iranrights.org/memorial/story/-8333/zeinab-sekaanvand-lokran>

À cet égard, le Kurdistan Human Rights Network a cité l'avocat commis d'office de Mme Sekaanvand : « Considérant le fait que Zeinab était droitère et que la gorge a été poignardée par derrière, la direction de la blessure sur la gorge de la victime devrait être de gauche à droite. Or, la direction était de droite à gauche, ce qui montre que la gorge de la victime avait été poignardée par l'avant. Si les aveux de Zeinab sur le fait d'avoir tranché la gorge de la victime par derrière étaient vrais, indépendamment de la direction du mouvement du couteau, étant donné que le mur derrière Zeinab était ensanglanté, ses vêtements devraient l'être aussi, ce qui n'était pas du tout le cas. »

Selon les informations disponibles, Mme Sekaanvand est revenue à plusieurs reprises sur ses aveux. Selon l'un de ses compagnons de cellule, Mme Sekaanvand a constamment nié avoir commis le meurtre depuis 2016, et a dit aux autres prisonniers qu'"elle a avoué à la place de quelqu'un d'autre, et n'a jamais pensé que cela lui causerait de tels ennuis".

*Mémorial et photographie envoyés par le Centre d'Abdorrahman Boroumand.*